

NOTICE TECHNIQUE 3 | 2022

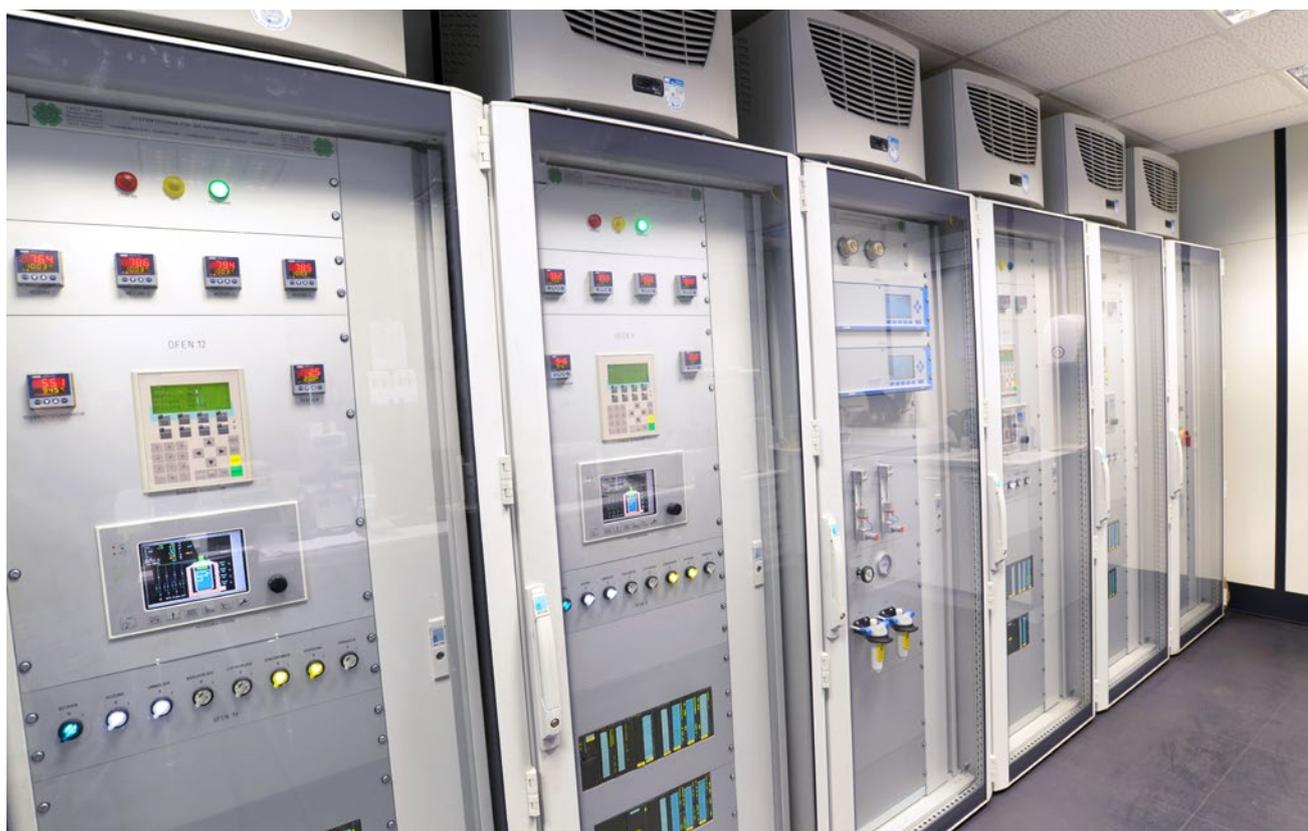
Délimitation des prestations CVCS enveloppe du bâtiment – électricité

Il existe de nombreuses interdépendances entre les domaines chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire, enveloppe du bâtiment et électricité. Ces interfaces ne cessent d'augmenter, notamment en raison de l'avancée de la numérisation.

La présente notice technique vise à clarifier les compétences et les responsabilités des différents corps de métier, et cela dès les premières phases de planification. Elle met en évidence les interfaces qui devraient être réglées et propose une délimitation possible des prestations. Dans sa forme neutre et modifiable, elle permet une attribution des responsabilités adaptée au projet.

Les installations relevant de la technique du bâtiment sont souvent très complexes et sortent du cadre des projets standardisés. Cette notice technique n'est donc pas exhaustive, mais donne des pistes pour une distribution cohérente des rôles et des responsabilités.

En principe, les conditions d'engagement de toutes les parties prenantes doivent être définies de manière complète et analogue. Les mandats doivent être attribués conformément au déroulement du projet.



Délimitation des prestations

Prestation selon la phase de planification	Prestataires								Problématiques éventuelles	
	Projeteur CVCS	Planificateur-électricien	Projeteur domotique	Projeteur enveloppe du bâtiment	Installateur CVCS	Installateur-électricien	Installateur domotique	Fournisseur		Maître de l'ouvrage, architecte, direction des travaux
Raccordement du bâtiment (distribution principale électricité/médias)	P	R	P			(R)			P	Étanchéité du bâtiment, prescriptions techniques
Installations de chantier		P				R			P	Installations provisoires, distributeurs de chantier
Systèmes de protection contre la foudre		R		(R)		P			P	Superstructures
Planification des ensembles d'appareillage	P	(R)	P			P	R			
Livraison et montage des ensembles d'appareillage			P		P	(R)	R	P		
Livraison et montage des tableaux électriques			P		P	(R)	R	P		
Mise à la terre/équipotentialité		(R)		P		R				
Installations d'extraction de fumée et de chaleur (p. ex. IMEFC)		P	P		P	P	(R)		R	Puits de lumière, fenêtres, portes ; aération et ventilation des cages d'ascenseur, maintien de la fonction ; étanchéité, exigences réglementaires
Installation de détection d'incendie		P				P	R		P	Commande, signaux, communication, exigences réglementaires
Installation sprinkler	P	P				R	P		P	Commande, signaux, communication, exigences réglementaires
Alarme pompiers		P				R	P		P	Commande, signaux, communication, exigences réglementaires
Serveur d'alarme			(R)			P	R		P	Signaux, connexion, interface de données
Systèmes de fermeture (mécatroniques)		P				R				Exigences réglementaires
Réseau de données (système de commande)			(R)			P	R		P	
Livraison, montage et mise en exploitation des périphériques	P				R	(R)	P	P		Vérifier l'interface entre l'installateur CVCS et l'installateur domotique
Étiquetage des périphériques selon le schéma électrique	P	P	P	P	R	(R)	P			
Connexion des alarmes techniques au système d'alarme ou de commande		P	P		P	(R)	R			

R Responsable (direction) (R) Responsable P Participation

Délimitation des prestations (suite)

Prestation selon la phase de planification	Prestataires									Problématiques éventuelles
	Projeteur CVCS	Planificateur-électricien	Projeteur domotique	Projeteur enveloppe du bâtiment	Installateur CVCS	Installateur-électricien	Installateur domotique	Fournisseur	Maître de l'ouvrage, architecte, direction des travaux	
Câblage et raccordement des périphériques, appareils, machines, etc.		P				R				
PVT : livraison, montage, raccordements électriques, mise en service	P	P		P	R	(R)		P		Raccordement de l'onduleur selon directive ESTI 220
PVT : livraison, montage, raccordements électriques, mise en service		P				R		P		Raccordement de l'onduleur selon directive ESTI 220
PVT : constructions, fixations pour panneaux				P				P	R	Intégration dans la toiture
Demandes de raccordement	(R)	(R)			R	R			(R)	
Rapports de sécurité						R				
Déclarations de conformité	P	P			R	R		(R)		Notice technique suissetec
Compteurs électriques		P			P	R	P			Mesure privée (mesure de la puissance)
Détermination des exigences techniques définitives pour les périphériques et appareils CVCS	P				P		R			Base : mandat
Etablissement des schémas électriques des installations CVCS		P				(R)	R	P		Y compris schéma du circuit et concept d'étiquetage
Mise à disposition des schémas des appareils		P			R	R	R	P		
Etablissement du descriptif d'installation	R	R			P	P		P		
Etablissement du descriptif de fonctionnement	R	R			P	P		P		
Etablissement du descriptif de régulation			R				(R)	P		
Mises en exploitation du système global		P			P	P	R	P		P. ex. test des points de données
Planification du test intégral									R	A convenir
Conduite du test intégral									R	A convenir
Réceptions par les autorités	P	P	P	P	P	P	(R)	P	R	P. ex. pompiers, assurances bâtiments, autorités de protection incendie

R Responsable (direction) (R) Responsable P Participation

Définition des rôles

Projeteur CVCS	Projeteur mandaté par le maître de l'ouvrage pour le chauffage, la ventilation, la climatisation et le sanitaire
Planificateur-électricien	Planificateur mandaté par le maître de l'ouvrage pour l'électricité et le photovoltaïque
Projeteur domotique	Projeteur mandaté par le maître de l'ouvrage pour la domotique
Projeteur enveloppe du bâtiment	Projeteur mandaté par le maître de l'ouvrage pour l'enveloppe du bâtiment
Installateur CVCS	Installateur mandaté par le maître de l'ouvrage pour le chauffage, la ventilation, la climatisation et le sanitaire
Installateur-électricien	Installateur mandaté par le maître de l'ouvrage pour l'électricité
Installateur domotique	Installateur mandaté par le maître de l'ouvrage pour la domotique
Fournisseur	Fournisseur d'appareils et de systèmes de commande mandaté par l'installateur / le maître de l'ouvrage
Maître de l'ouvrage	Maître de l'ouvrage et son représentant (architecte, entreprise générale, direction des travaux)

Informations supplémentaires

- SIA, règlement 108 «Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment, de la mécanique et de l'électrotechnique» (www.sia.ch)
- SIA, norme 118/380 «Conditions générales relatives aux installations du bâtiment» (www.sia.ch)
- SIA, norme 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment» (www.sia.ch)
- suisselec, notice technique «Délimitation des prestations CVCS enveloppe du bâtiment – électricité», version neutre et modifiable (www.suisselec.ch)
- suisselec, notice technique «Délimitation des prestations en technique du bâtiment» (www.suisselec.ch)
- Swissolar, fiche technique «Utilisation correcte des connecteurs PV-DC» (www.swissolar.ch)
- Electrosuisse, norme SNR 464022 «Systèmes de protection contre la foudre» (www.suisselec.ch)
- Electrosuisse, norme SNR 464113 «Terres de fondation» (www.suisselec.ch)
- Electrosuisse, norme SN EN 62305-3 «Protection contre la foudre - Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains» (www.snv.ch)
- Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, directive n° 220 «Exigences sur les installations de production d'énergie» (www.esti.admin.ch)

Remarque

L'utilisation de cette notice présuppose des connaissances professionnelles ainsi que la prise en compte de la situation concrète. Toute responsabilité de l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment est exclue.

Renseignements

Le responsable de la commission centrale projeteurs de suisselec se tient à votre disposition pour tout autre renseignement : +41 43 244 73 33, info@suisselec.ch

Auteurs

Cette notice technique a été élaborée par la commission centrale projeteurs de suisselec, avec la participation de l'organisation suivante :



EIT.swiss

Cette notice technique vous a été remise par :